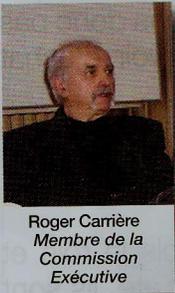


Dépendance - Autonomie : Un enfumage calculé



Roger Carrière
Membre de la
Commission
Exécutive

Pour les gouvernements qui se succèdent, les problèmes liés à la dépendance semblent se présenter comme une « patate chaude » que l'on s'empresse de passer à l'autre en évitant de prendre des décisions dont l'urgence est pourtant évidente.

Notre organisation (rejointe maintenant par 8 autres organisations de retraités) n'a eu de cesse d'alerter les décideurs sur la nécessité d'intégrer la dépendance dans la branche Maladie de la Sécurité Sociale (1). Une multitude de rapports ont vu le jour depuis maintenant plus de 40 ans.

Citons simplement les 2 derniers :

- Mars 2019 celui de M. Dominique Libault, ancien directeur de la Sécurité Sociale et actuellement président du Haut-Conseil au financement de la protection sociale.

- Et dernièrement, le 14 septembre, celui de M. Laurent Vachey, ancien Président de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et actuellement responsable de la branche autonomie à la Sécurité Sociale.

Hormis le fait que les organisations de retraités ont été peu ou mal consultés (en fait seulement pour la forme et ce pour éviter de se voir reprocher de ne pas l'avoir fait ou bien pour les impliquer comme parties prenantes), les propositions faites, lesquelles seraient susceptibles de servir de base aux discussions prochaines organisées dans le cadre du futur agenda social du Ministère du Travail, excluent définitivement l'intégration de la dépendance dans la Branche Maladie de la Sé-

curité Sociale en créant une 5° branche totalement autonome gérée, bien sûr, par les pouvoirs publics. Exit un financement intergénérationnel mais, au contraire, le rapport prévoit un financement hétéroclites dans lequel les retraités portent une part importante :

- Une augmentation de la CSG des pensions portée de 8,3 à 9,2 %

- La réduction (voire la suppression) de 50% de l'abattement de 10% de l'impôt sur le revenu

- Le durcissement de l'attribution de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) avec en ligne de mire sa prise en compte au moment de l'héritage.

- La LOI organique n° 2020-991 du 7 août 2020 relative à la dette sociale et à l'autonomie autorise le fléchage vers la perte d'autonomie, à partir du 1er janvier 2024, d'une fraction de contribution sociale généralisée (CSG) - 0,15 point soit 2,3 milliards d'euros - aujourd'hui consacrée au remboursement de la dette sociale. (Il s'agit d'affecter à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) un quart de la CSG actuellement affectée à la Cades.)

- De plus implicitement, une part du versement annuel fonds de réserves des retraites à la CADES participera au financement de l'autonomie

Dans le même temps, le gouvernement multiplie les exonérations fiscales et sociales en faveur du patronat contribuant ainsi à aggraver le déficit du régime de Sécurité Sociale.

On est loin des promesses du candidat-président pour lequel « avec lui le pouvoir d'achat des retraités serait maintenu ».

Oublié(?) le gel des pensions depuis 2014. Mais on sait ce que valent les promesses !!!!

(1) Rappelée récemment lors du CCN Force Ouvrière tenu le 22 septembre 2020.

La Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DRESS) a montré récemment que le niveau de vie des retraités avait baissé de près de 2% entre 2017 et 2018.

Et on nous enfume encore par des considérations générales en indiquant que financièrement les retraités avaient moins souffert des suites de la crise sanitaire que le restant de la population.

Nous sommes près de 17 millions de retraités de plus de 65 ans dont on peut affirmer qu'ils contribuent ou participent, directement ou indirectement, au développement de l'économie mais parmi lesquels aussi bon nombre d'entre eux vivent dans des conditions misérables.

Doit-on, une nouvelle fois, rappeler à nos gouvernants que nous, salariés du Secteur Public, avons travaillé, très souvent, dès l'âge de 16-18 ans, c'est-à-dire plus de 42 ans avant de prétendre à une retraite, avec des semaines de travail de 45 heures minimum et des salaires de misère (surtout avant 1970), et que nous avons cotisé pour notre retraite au même titre que n'importe quel salarié alors qu'on tente de nous persuader du contraire.

Mais nous n'avons pas la mémoire courte. Nous saurons le moment venu nous en souvenir et ne croirons plus des promesses qui ne seront pas tenues.